



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2025
à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL

approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 10/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf juillet, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION 03/07/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	13
Nombre de membres présents		12

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILOT, Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIÈRE) - Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA)

Le secrétaire de séance désigné est Jean-Pierre COURIOL,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025 à l'approbation de l'assemblée qui l'entérine à l'unanimité.

462025- AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Il explique qu'il existait un ancien document sous la mandature de Monsieur Jean MIGEON. Ce document est devenu obsolète.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique. L'avis du Comité Technique du centre de gestion a été donné le 24 juin 2025. Il propose, à compter du 15/07/2025, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le conseil-municipal à l'unanimité accepte.

472025 - VENTE DE BOIS

Jean-Pierre COURIOL, adjoint aux finances, évoque la possibilité de vente de peupliers à Theuriot et à l'Île des Forges, bois sur pieds (arbres malades) situés sur les parcelles ZL 179, 185, 189 et AE 24, 25. Il a pris contact avec la société EBS (anciennement société de Monsieur GOURMET de Pontailier-sur-Saône). Celle-ci propose un prix d'acquisition de 3000 € pour les arbres de Theuriot et 10 000 € pour ceux de l'Île des Forges soit un total de 13 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil-municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le contrat et les documents afférents.

Il annonce que la coupe de bois aux Félôts a été vendue pour un montant de 23 442 € HT soit 28130,40€ TTC ; pour répondre à la demande des Conseillers Municipaux, il indique que 21000 € était inscrit au budget.

482025 - RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur KITA, Adjoint à l'urbanisme, indique que ce dossier avait été abordé au dernier conseil.



Il précise qu'une demande de Permis de Construire (PC 70408 2500001) a été déposée sur la parcelle ZC 197 située en zone NZ (zone naturelle secteur ZPPAUP) le long de la route reliant le site des Forges.

Le projet a pour but de restaurer l'habitation de l'ancienne ferme, d'éliminer les dépendances côté Ouest et de réduire la surface des hangars à l'Est

Le PC se trouve refusé au motif que la maison est classée en zone ANC (Assainissement Non Collectif) et qu'à ce titre elle nécessite l'installation, par le pétitionnaire, d'une station d'assainissement individuelle (système complexe et coûteux en investissement et fonctionnement). A ce sujet le responsable ANC de la SOGEDO confirme que cette solution « est complexe coûteuse et sans garantie de résultat. Techniquement il serait préférable d'envisager un raccordement ».

Le réseau collectif est distant de 50 m du projet.

La compétence Assainissement relève de la CCVG.

La commune propose de prolonger le réseau (de 50 m) afin de faciliter la réalisation du projet (coût pour la commune : environ 7000€).

La CCVG s'en tient à la règle et refuse cette proposition.

Argumentaire :

- Ce projet permettrait d'éliminer une ruine qui défigure le paysage et présente une réelle verrue au bord du chemin qui mène au site des Forges. L'ancien complexe métallurgique constitue un lieu important du développement culturel et touristique et reste une destination privilégiée pour de nombreux pesmois.
- Cette restauration respectueuse de l'architecture initiale est une réelle opportunité pour la création d'une habitation dans l'esprit de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).
- L'habitation accueillerait une famille nouvelle et apporterait de la vie dans ce lieu.

Proposition :

Afin de trouver une solution positive à cette limite administrative, la Commune de Pesmes demande à la CCVG dont c'est la compétence : **La mise en révision immédiate du SPANC.**

Compte tenu des délais de réalisation de cette procédure et en vertu de la qualité et des caractéristiques du site concerné, l'extension de la zone d'assainissement collectif ne saurait être refusée d'autant que toutes les parties considèrent qu'il ne s'agit que d'une question réglementaire.

Aussi, **la commune de Pesmes demande, par anticipation** à la révision du SPANC, **l'autorisation de branchement** de ladite maison sur le réseau collectif moyennant son extension de 50 m.

Elle considère qu'une décision contraire relèguerait de façon durable, voire rendrait totalement hypothétique le projet et par conséquent pérenniserait la médiocrité du cadre environnemental de cette voie vers un site fréquenté et en développement. A cet égard il est important de signaler l'investissement humain et financier de l'Etat dans sa politique « Village d'Avenir » par l'organisation d'une démarche volontariste d'« Atelier Flash » des Territoires » destinée à consolider l'attirance et à dynamiser cet espace.

Une rencontre sur le terrain avec l'ensemble des parties concernées serait un minimum... avant d'interpeller la presse !!!

Délibéré : 1 contre Jacques MARTIN-VERDIÈRE, 1 abstention Agnès BRIAND et 11 pour.

492025 - ACHAT TERRAINS RUE GENERAL PONCET

Monsieur KITA informe qu'un ancien conseiller municipal pesmois propose de vendre à la Commune les parcelles AC 288, 289, 49 et 53 d'une superficie de 33 ares 80. Il a fait une proposition de vente de ses terrains pour un montant de 5.000 €.

Monsieur KITA dit que ces terrains ont de nombreux intérêts pour la commune : réserve foncière, préservation des espaces naturels, possibilité de jardins familiaux et que le prix est intéressant environ 1,50€ le mètre carré.



un article. Il demande si ces personnes seront mises à l'honneur aux vœux du maire. Monsieur le maire confirme.

Il indique que les « ateliers flash » vont s'ouvrir à partir du mercredi 16 juillet et jusqu'au vendredi 18 après-midi où il y aura la restitution de ces 2 jours ½ de travail (de concertation).

Il fait part de la manifestation des sapeurs-pompiers pour la cérémonie des 100 ans du CPI.

Il informe du problème mécanique du gros camion des sapeurs-pompiers. Ce véhicule sera emmené au garage à Vesoul et le centre d'intervention de Vesoul prendront peut-être en charge les frais.

Il fait part des courriers de la Préfecture et de la CCVG concernant la canicule ; il demande à ce que chacun veille à la santé de leurs voisins et compte tenu de l'état de sécheresse au niveau 2, il est demandé également de respecter les consignes et de faire circuler l'information.

Isabelle mettra l'information sur Panneau Pocket.

Monsieur KITA fait part des résultats de l'étude énergétique faite par le SIED. Dans l'absolu et en vertu de l'évolution des normes, il faudrait refaire la totalité du vestiaire du stade car l'isolation n'est vraiment pas performante. Une option moins coûteuse est recherchée

Monsieur le Maire informe de la réception de l'arrêté de reconduction de l'usine électrique des Forges

Il remercie Frédéric COUDOT pour avoir trouvé un architecte pour le bâtiment du CPI.

Il informe que le club de pêche va installer lui-même le bardage à la base nautique.

Maryse MOUGEL donne les horaires d'ouverture de la bibliothèque du 15 au 31 juillet

Dominique Maurice souhaiterait que la commune prévoit des citernes pour récupérer l'eau de pluie des ateliers municipaux.

Jacques MARTIN VERDIÈRE à deux points à exposer. Un sérieux et un moins sérieux

1 / Il souhaite dire un grand merci Agnès qui a fait un gros travail pour réaliser la plaquette des manifestations estivales Il dit que les Président(e)s des associations ne répondent pas et qu'il faut constamment les relancer pour obtenir les informations pour compléter cette plaquette.

2 /. Il a été informé que des gens du voyage (environ 150) devraient venir s'installer sur le stade ; il demande si cela est exact.

Monsieur le maire répond qu'il a également eu cette information.

Il est décidé d'installer une fermeture temporaire du stade (chaines avec cadenas) car juridiquement si ces personnes s'installent sur le stade en coupant le cadenas, ils enfreindraient la loi.

La séance est levée à 19 h 40

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Frédéric HENNING



Monsieur MAURICE trouve dommage de ne pas acquérir les autres parcelles, ces dernières permettraient aux piétons de se rendre de la rue d'Alsheim au chemin de Glanot sans emprunter la rue du Général Poncet (dangereuse, avec peu de trottoirs...). Ce chemin existait auparavant et il se nommait « chemin du facteur ».

Après en avoir délibéré, le conseil-municipal à l'unanimité approuve cet achat et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

502025 - RISTOURNE SUR PRIX LOCATION MPT

Le week-end dernier, la MPT a été louée pour un mariage et le traiteur a dû utiliser les escaliers pour monter/descendre tout le nécessaire pour le service du fait de la panne de l'élévateur (monte-charge).

Il est proposé de réduire le prix de location.

Après en avoir délibéré, le conseil-municipal à l'unanimité approuve une réduction de 100 €.

Il sera alors facturé la location de la MPT à 250 € pour cette manifestation seulement.

512025 - AVENANT AU MARCHÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

Lors de l'élaboration du projet, les portes d'entrée de la Maison France Services et la petite porte étaient prévues pour une restauration. En effet, l'ABF ne souhaitait pas que l'on change l'aspect avec les ferrures et le Permis de construire a été accordé en ce sens.

Ceci dit, nous avons deux choix

- soit restaurer les portes (dans l'avenant Travaux en moins) pour 2560 €
- soit remplacer les portes pour un montant de 8335 € (avec les demandes de l'ABF). Ces portes sont obsolètes et dans le déroulé du chantier, il paraît logique de les remplacer.

Le conseil devra se prononcer sur cet avenant et autoriser le maire à le signer

Il délibère :

3 contre : Catherine BOURGEOIS, Jean-Pierre COURIOL et Yves GUSMINI

1 abstention : Frédéric COUDOT

9 pour

QUESTIONS DIVERSES

Aline BOUILLOT fait un point sur la préparation pour la soirée du 13 juillet. 120 supports pour les lampions sont prêts. Le lieu de rendez-vous sera sur le parvis de l'église à 21h00.

Monsieur DWIGHT est prêt, il a préparé les feux.

Le DJ pense que 1 h du matin est trop tôt pour vous terminer la soirée, il souhaiterait qu'elle se termine à 2h00. Le Conseil décide la fin des festivités à 01h30.

Dans ce contexte Monsieur le maire précise qu'il a passé beaucoup de temps en préfecture concernant la réglementation des manifestations et cela lui a pris beaucoup d'énergie !!! la préfecture donne des consignes très strictes concernant les lumières, les barrières...la sécurité.

Il ajoute que les agents sont allés 3 fois à GRAY pour aller chercher du matériel pour la dernière fête de Carnet Bord qui se passait à L'île de la Sauvageonne.

Madame BOURGEOIS demande s'il est mieux de ne rien faire ou s'il faudrait investir dans des barrières et d'autres matériels pour ne plus dépendre de la Communauté de Communes.

Monsieur le maire fait part du problème du son, lors de la dernière fête Forges Connexion organisée à l'île des Forges même les gens de Sauvigney et des villages environnants se sont plaints des décibels trop forts. Il a demandé aux organisateurs de réduire dès le premier soir le son, sinon, il empêchera le concert et, cette annulation impliquerait une interdiction pour tout autre manifestation dans tout le département de la Haute-Saône (dixit la préfecture).

Monsieur le maire informe de la réception d'un courrier concernant la remise de prix pour un concours hippique. Monsieur MARTIN VERDIÈRE demande s'il est possible d'avoir une copie de ce courrier pour faire

